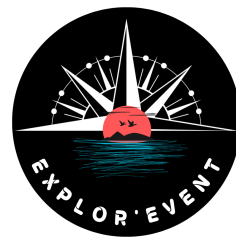


Explor'Run Clion-sur-Seugne

1 mars 2026



Article 1 : L'organisation

L'Explor'Run Clion-sur-Seugne est un événement de courses à pied organisé par l'association **Explor'Event**.
L'organisateur peut-être contacté par mail à l'adresse suivante : exploirevent17@gmail.com

Article 2 : Lieu, format des courses et horaires

Lieu :

La course se déroule sur la commune de Clion-sur-Seugne **le dimanche 1er mars 2026**.

Départ et arrivée des courses : Avenue Saint-André (Clion)

Les parcours sont intégralement balisés.

Les courses :

- Le 10km de la Seugne - départ à 9h30

1 boucle de 10km.

À partir de 16 ans.

Course chronométrée.

- Le 20km de Clion - départ à 9h00

1 boucle de 20 km.

À partir de 18 ans.

Course chronométrée.

Horaires :

7h00 - 9h15 : Retrait des dossards et inscriptions sur place (Musée des vieux outils, Clion).

9h00 : **Départ du 20KM**

9h30 : **Départ du 10KM**

11h30 : Remise des récompenses

Article 3 : Les participants

1. L'explor'Run

La course est ouverte à **toute personne en bonne condition physique**. Pour les mineurs, une **autorisation parentale est obligatoire**.

Chaque participant doit fournir :

- Une copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA
- **OU une attestation de fin de parcours prévention santé (PPS)**. Numéro d'attestation à transmettre sur plateforme d'inscription. Remplace le certificat médical depuis le 1er janvier 2024.

Lien du PPS : pps.athle.fr

Les catégories d'âges :

- 10 km : à partir de **Cadets** (2009 - 2010) jusqu'au M10 (1941 et avant)
- 20 km : à partir de **Juniors** (2007 - 2008) jusqu'au M10 (1941 et avant)

Article 4 : Inscriptions

Inscription en ligne sur Klikego Clôture des inscription en ligne le **28 février 2026 à 20h00.**

500 dossards disponibles sur les deux courses confondues.

Les inscriptions seront bloquées au-delà.

Les inscriptions se font uniquement sur le site **Klikego** : www.klikego.com.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course uniquement (1er mars 2026), sous réserve de dossards disponibles.

Pour valider l'inscription et accéder au paiement, le coureur devra :

- Répondre au formulaire en ligne
- Déposer une attestation PPS
- Pour les mineurs, une autorisation parentale.

Les frais d'inscription :

- Le trail de 10 km : 12€ (11€ + 1€ de frais klikego)
- Le trail de 20 km : 23€ (21,3€ + 1,7€ de frais klikego)

Les inscriptions sur place :

Les inscriptions sur place sont majorées, soit :

- 15€ pour le 10 km
- 25€ pour le 20 km

L'annulation à moins de 15 jours de la manifestation ne donnera pas lieu au remboursement.

Le retrait des dossards :

Le dimanche 01/03/2026 de 7h00 à 9h15 au lieu de départ de la course (Av. Saint-André, Clion).

Article 5 : Classement et récompenses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le top 3 de chaque scratch. C'est à dire : Cadet, Junior, Espoir, senior, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10.

L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non M0, M1, ...).

Aucune récompense financière ne sera attribuée.

Tous les participants recevront une dotation à la fin de leur course **ou** lors du retrait des dossards.

Article 6 : Ravitaillement

- **Pour le 20 km** : 1 ravitaillement sur le parcours.
- **Pour le 10 km** : pas de ravitaillement sur la course.

Un ravitaillement de fin de course pour tous les participants. Les participants devront se munir de leur propre gobelet. Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.

Pour le respect de l'environnement et du site, il est demandé de ne pas jeter de détritrus en dehors des zones de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Article 7 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes ainsi qu'un vélo balai.

Un numéro d'urgence sera remis aux concurrents.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers. À ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des bénévoles est obligatoire. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les parcours terrestres.

Chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage électronique est réalisé par OK-Time

Une puce dossard sera fournie à chaque coureur lors du retrait du dossard. Les résultats seront présents en live sur le site et l'application : Ok-Time.

Article 9 : Charte du coureur

Chaque participant est responsable du matériel utilisé pendant les épreuves, qu'il soit prêté ou personnel. Il est demandé d'indiquer aux organisateurs tous dégâts éventuels.

Chaque coureur s'engage à ne pas jeter de détritrus sur son passage et à respecter la nature, la course se déroulant dans un espace naturel protégé.

Chaque coureur s'engage à respecter les bénévoles et toute l'équipe organisatrice.

Chaque participant s'engage à respecter les dispositifs mis en place (signalétiques, balises, rubalise...). Si un coureur est pris en défaut de tricherie, il ne sera pas classé.

Article 10 : Perte ou vol

L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui interviendrait pendant l'événement.

Article 11 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera déchargée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Président de l'association Explor'Event.

Article 12 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'association Explor'Event ainsi que les partenaires et médias à diffuser les images prises pendant l'événement.

Article 14 : RGPD

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation de « L'explor'Run Clion-sur-Seugne », ou pour la communication d'informations sportives. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à l'adresse courriel explovent17@gmail.com, ou en utilisant le lien de désinscription présent sur les communications.

Article 15 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Par leur inscription, chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'événement découlant du non- respect de ce règlement.